INITIALES DU MAIRE
2021-05-18
INIT. DU SECR.TRES. / DIR. GÉN.

N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique**

**CANADA**
**PROVINCE DE QUÉBEC**
**MRC DE LAC SAINT-JEAN EST**
**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE**

***Séance extraordinaire du 18 mai 2021***

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal de la Municipalité de Sainte-Monique tenue par visioconférence, le 18 mai 2021 à 18h30.

**Présences :** M. Mario Desbiens, maire
M. Bernard Girard, conseiller #2
Mme Suzanne Larouche, conseillère # 3
M. Jacques Vachon, conseiller # 4
M. Jonathan Boily, conseiller # 5
*Poste vacant*, conseiller # 6

**Absence :** M. Pascal Gauthier, conseiller # 1

Il y a quorum à cette séance qui est présidée par M. Mario Desbiens maire. Est également présent M. Mathieu Lapointe, directeur général.

## 1- OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE

M. Mario Desbiens souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

## 2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'AVIS DE CONVOCATION

**RÉSOLUTION CM2021-118**

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé par M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'attester la conformité de l'avis de convocation et d'adopter, séance tenante, l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Embauche – travaux publics
4. Adoption du règlement 369-21 concernant un emprunt de 1 674 592 $
5. Adoption du règlement 372-21 concernant un emprunt de 3 936 320 $
6. Acceptation d'une soumission – Nettoyage de fossés Rang 7
7. Autorisation de dépôt – Programme Espace Muni
8. Période de questions
9. Levée de l'assemblée

## 3- EMBAUCHE – TRAVAUX PUBLICS

**RÉSOLUTION CM2021-119**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désirait procéder à l'embauche d'une ressource au service de travaux publics suite au départ à la retraite d'un employé ;

N° de résolution
ou annotation

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a mandaté la firme Pro gestion pour l'accompagner dans son processus d'embauche ;

**CONSIDÉRANT QUE** trois candidats ont été retenus pour une entrevue ;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Steeve Jones de la firme Pro Gestion a recommandé positivement la candidature de M. Jean-François Boily au poste à pourvoir ;

**POUR CES MOTIFS,** il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres de confirmer, séance tentante, l'embauche de M. Jean-Francois Boily au poste de journalier aux travaux publics pour la municipalité de Sainte-Monique.

## 4- ADOPTION DU RÈGLEMENT 369-21 CONCERNANT UN EMPRUNT DE 1 674 592 $

**RÉSOLUTION CM2021-120**

**ATTENDU QUE** les travaux concernent des dépenses de voirie sur le Rang 6 Ouest à Sainte-Monique;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire se prévaloir de l'article 1061 du Code municipal du Québec qui stipule que seule l'approbation du MAMH est requise dans le cas où l'objet du règlement est la réalisation de travaux de voirie et que le remboursement est prévu par les revenus généraux de la municipalité;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire tenue ce 5 avril 2021;

**ATTENDU QU'** un projet de règlement a été dûment présenté lors de la séance tenue ce 5 avril 2021;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé par M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter, séance tenante, le règlement 369-21 concernant un emprunt de 1 674 592 $.

## 5- ADOPTION DU RÈGLEMENT 372-21 CONCERNANT UN EMPRUNT DE 3 936 320 $

**RÉSOLUTION CM2021-121**

**ATTENDU QUE** les travaux concernent des dépenses de voirie sur le Rang 6 Est et dans le Rang 7;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire se prévaloir de l'article 1061 du Code municipal du Québec qui stipule que seule l'approbation du MAMH est requise dans le cas où l'objet du règlement est la réalisation de travaux de voirie et que le remboursement est prévu par les revenus généraux de la municipalité;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire tenue ce 5 avril 2021;

**ATTENDU QU'** un projet de règlement a été dûment présenté lors de la séance tenue ce 5 avril 2021;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé par M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 372-21 concernant un emprunt de 3 936 320 $

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104MP

INITIALES DU MAIRE
2021-05-18
INIT. DU SECR.-TRÉS. - DIR. GÉN.

N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité**
**de Sainte-Monique**

## 6- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – NETTOYAGE DE FOSSÉ

**RÉSOLUTION CM2021-122**

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité de Sainte-Monique a adopté un règlement de gestion contractuelle qui s'applique à tout contrat, y compris à un contrat qui n'est pas visé à l'un des paragraphes du premier alinéa du paragraphe 1 de l'article 935 ou à l'article 938.0.2 de ce Code ;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de ce règlement la municipalité de Sainte-Monique peut passer tout contrat comportant une dépense inférieure à 100 000 $ de gré à gré;

**POUR CES MOTIFS,** il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter, séance tenante, la soumission de l'entreprise « Terrassement Belleau » pour le reprofilage de fossé dans le rang 7 sur une distance de 4 400 mètres au coût de 11 $ / mètres linéaire.

## 7- AUTORISATION DE DÉPÔT – PROGRAMME ESPACE MUNI

**RÉSOLUTION CM2021-123**

**ATTENDU QUE** grâce au soutien financier du gouvernement du Québec dans le cadre de la Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS), considérant le contexte d'urgence actuel dû à la pandémie et ses conséquences sur la santé des personnes aînées, cet appel de projets vient soutenir les municipalités qui souhaitent améliorer, maintenir ou développer les services offerts aux aînés en saines habitudes de vie, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19;

EN CONSÉQUNCE, il est proposé par M. Bernard Girard, appuyé de M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser M. Mathieu Lapointe, directeur général à signer au nom de la Municipalité de Sainte-Monique tous les documents relatifs à la demande de financement présentée dans le cadre de cet appel à projets.

## 8- PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas de questions qui ont été posées.

## 8- LEVÉE DE LA SÉANCE

**RÉSOLUTION CM2021-124**

Attendu que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, en conséquence il est proposé par Mme Suzanne Larouche et résolu unanimement que l'assemblée soit levée. Il est 19h 50.

Mario Desbiens,
maire

Mathieu Lapointe,
Directeur général et
secrétaire-trésorier